

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2016

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité National de Tourisme Équestre se tiendra le :

Jeudi 24 novembre 2016 à 14h00

Parc équestre fédéral
41600 Lamotte Beuvron

Les adhérents du Comité National de Tourisme Équestre au 31 août 2016, pourront voter **exclusivement par Internet du jeudi 27 octobre à 8h00 au 23 novembre à 11h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X-II des statuts CNTE).

ORDRE DU JOUR :

- Point n° 1 – Le rapport moral et quitus 2015-2016,
- Point n° 2 – Les rapports financiers et quitus 2015-2016,
- Point n° 3 – Le budget prévisionnel 2016-2017,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet de 13h00 à 14h30, munis du document « instructions de vote » portant les codes confidentiels.

Les documents faisant l'objet du vote ainsi que les statuts et le règlement intérieur du CNTE sont consultables sur le site www.ffe.com dans la rubrique « Tourisme / CNTE ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet se poursuivra jusqu'au **1er décembre à 14h30.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième Assemblée réunie sans condition de quorum le 1er décembre 2016 à **14h00** dans les bureaux de la FFE, Parc équestre fédéral 41600 Lamotte Beuvron.

Pour la seconde Assemblée, le bureau de vote internet sera ouvert sur place de **13h00 à 14h30.** Les votes enregistrés pour la 1^{ère} AG sont valables pour la 2^{ème} AG.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Bernard PAVIE
Président